

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300, A310 et A300-600

Balancier du train d'atterrissage

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE séries A300 B4-100, B4-200, C4-200, F4-200, A310-200, A310-300, A300 B4-600 et A300 C4-600 tous numéros de séries, n'ayant pas reçu l'application du Bulletin Service MESSIER HISPANO BUGATTI 470-32-672 (modification M.H.B 784, Bulletin Service d'AIRBUS INDUSTRIE N° A300-32-396, A310-32-2054, A300-32-6032).

La corrosion non détectée sur la surface interne d'un balancier de train ayant entraîné la rupture de celui-ci, alors qu'il était en service, les mesures suivantes sont rendues impératives, sauf si déjà accompli :

1/ Avant le 30 septembre 1990, pour les avions équipés de balanciers de plus de 6 ans d'âge depuis neuf, n'ayant jamais subi de révision générale.

A) Inspecter la surface interne du balancier entre les 2 essieux et, les cas échéant, effectuer les actions correctives suivant le Bulletin Service MESSIER BUGATTI N° 470-32-659 Rév.1 (Bulletin Service d'AIRBUS INDUSTRIE N° A300-32-394 Rév.2, A310-32-2053 Rév.1, A300-32-6031 Rév.1).

B) Rapporter tous les résultats de l'inspection et des éventuelles actions correctives à AIRBUS INDUSTRIE (support après-vente AI/ST31) et à MESSIER BUGATTI conformément aux instructions données dans le Bulletin Service correspondant 470-32-659 Rév.1.

2/ Pour les avions équipés de balanciers de moins de 6 ans d'âge, ou ayant déjà subi une révision générale se conformer aux instructions de la Consigne de Navigabilité 90-005-101(B) R1 parue le 3 mars 1990.

Réf. : CN 90-005-101(B)R1
Bulletin Service MESSIER BUGATTI 470-32-659 Rév.1
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-394 Rév. 2
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-32-2053 Rév. 1
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-6031 Rév. 1
Bulletin Service MESSIER HISPANO BUGATTI 470-32-672
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-396
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-32-2054
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-32-6032

NOTA : La présente Consigne de Navigabilité a fait l'objet d'une diffusion télégraphique le 31/08/90 et d'un erratum diffusé télégraphiquement le 7/09/90.

e/C

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION

Date : 19/09/90

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A300, A310 et A300-600

90-149-115(B)